

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**PLAN REGIONAL POUR L'EMPLOI - PROGRAMMES
ESPACES REGIONAUX INTERNET CITOYEN ET
TERRITOIRES NUMERIQUES**

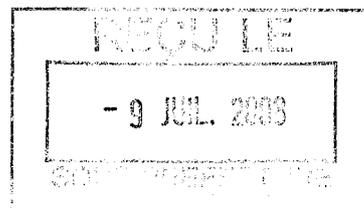
**DISPOSITIF DES
CHARGES DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE**

**DOSSIER DE CANDIDATURE
(ONZIEME PHASE DE SELECTION)**

Nota Bene :

- A la demande (à l'adresse suivante : jroulee@proposition.fr), une version rtf du présent dossier de candidature pourra vous être adressée.
- Le dossier de candidature doit être retourné avec les pièces jointes signalées en fin de document, ainsi que les informations relatives au budget et au plan de financement du projet (cf. annexe). Ce dossier sera dactylographié.
- Le guide des candidats apporte des éléments explicatifs sur le dispositif des chargés de développement mis en œuvre dans le cadre du Plan Régional pour l'Emploi, du programme Espaces Régionaux Internet Citoyen et du programme Territoires Numériques (objectifs, missions, modalités, conditions d'éligibilité...). La lecture de ce document avant de remplir le dossier de candidature est vivement conseillée.

La Mission TIC de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les cabinets MEDIActeurs et Proposition, Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de la Région sur la plateforme régionale de ressources pour le développement numérique des territoires, peuvent apporter aux porteurs de projets un accompagnement dans la définition et l'élaboration de leurs candidatures. Cette demande doit être préalablement validée par la Mission TIC du Conseil régional (contact : Natacha Crimier - mission TIC - Tel : 04 91 57 50 57 (Poste : 65 99) - Mel : ncrimier@regionpaca.fr).



RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PORTEUR DE PROJET :

ERIC

EPCI

NOM : Communauté de Communes du Briançonnais

ADRESSE : Les Cordeliers, 1, Rue Aspirant Jan - 05100 Briançon

TELEPHONE : 04 92 21 35 97

FAX : 04 92 20 38 90

ADRESSE MEL : accueil@ccbrianconnais.fr

ACTIVITE : EPCI

N° SIRET : 24050043900015

N° NAF :

REGIME TVA : Assujetti

Non assujetti

REPRESENTANT LEGAL DU PORTEUR DE PROJET :

FONCTION : Président,

IDENTITE : Alain BAYROU

TELEPHONE : 04 92 21 35 97

FAX : 04 92 20 38 90

ADRESSE MEL : accueil@ccbrianconnais.fr

Je soussigné, en qualité de représentant légal de : la Communauté de Communes du Briançonnais

Ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention régionale pour le montant indiqué ci-dessus pour la réalisation du projet précité et décrit ci-après.

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.

J'atteste sur l'honneur la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente.

J'ai sollicité ou je vais solliciter les aides publiques indiquées au plan de financement du projet annexé au présent dossier de candidature.

J'ai pris connaissance des informations et m'engage à respecter les obligations indiquées si l'aide m'est attribuée.

Cachet

Date :

Le Président, Alain BAYROU

1. A - PRESENTATION DE L'ERIC porté par l'EPCI

Nom de l'ERIC : Espaces Internet Citoyen Communautaire du Briançonnais, ERIC en étoile, 9 Salles sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Nom du responsable de l'ERIC : Laurent BARNEOUD-ROUSSET

Nom de la personne responsable du chargé de développement numérique :
Habib FERCHICHE, Responsables des Systèmes et Technologies de l'Information

Adresse : Les Cordeliers, 1, Rue Aspirant Jan

Code Postal : 05100

Ville : Briançon

Téléphone : 04 92 21 54 02

Téléphone du responsable du chargé de développement numérique (si différent) :

Fax : 04 92 20 38 90

Fax du responsable du chargé de développement numérique (si différent) :

Adresse mel : h.ferchiche@ccbrianconnais.fr

Adresse mel du responsable du chargé de développement numérique (si différente) :

Site web : <http://www.ccbrianconnais.fr>

Date de création de l'ERIC (ouverture au public) : 06/12/2003

Effectifs de l'association support de l'ERIC et effectifs de l'ERIC (en précisant sur ce second point les types de contrats et leur durée) : NC

ERIC situé au sein d'un territoire de projet (Pays, Communauté d'Agglomération, Parc Naturel régional) : Oui Non

Si oui, préciser : Pays du Grand Briançonnais

Les espaces Internet citoyen communautaire du Briançonnais portés par la Communauté de Communes du Briançonnais sont au cœur de la démarche stratégique du Pays du Grand Briançonnais, matérialisé par le schéma de développement numérique du territoire. Il est à noter que la Communauté de Communes du Briançonnais a été le maître d'œuvre pour le Pays de cette démarche.

Présentation détaillée du contexte dans lequel s'inscrivent les actions de l'ERIC (besoins identifiés des acteurs du territoire, actions en cours, partenariats établis, liens entre l'ERIC et les projets de développement territorial...) :

La Communauté de Communes du Briançonnais est engagée sur une politique mettant en avant des services et des usages innovants au profit des populations. L'EPCI est par ailleurs pionnière en la matière, ayant mis en œuvre le premier Cyberbus de France. La volonté de continuité grâce au dispositif des espaces publics d'accès Internet, labélisés « Espace Régionaux Internet Citoyen (ERIC) », démontre ainsi l'opportunité offerte au plus grand nombre d'accéder à des connaissances, des savoirs, savoir-faire et à des services.

Les services proposés dans ces espaces sont larges et ouverts : accès tout public libre et gratuit, initiation et perfectionnement des seniors, sessions spécialisées et thématiques ouvertes à tous et organisées par groupe (Création de sites Web, Création

multimédia, utilisation des logiciels libres, PAO, Graphisme ; Musique assistée par ordinateur...), ouverture lors d'un maximum d'animations associatives et communales, actions spécifiques sur le public à la recherche d'un emploi, saisonniers....

Ainsi, les espaces internet citoyen communautaire du Briançonnais sont ou ont été le laboratoire d'expérimentation des diverses technologies d'accès haut débit applicables en zone de montagne (Satellite, ondes radio, utilisation des réseaux électriques...) avant d'éventuel déploiement.

L'Accès Public et la démocratisation des usages se placent donc au cœur des stratégies locales d'aménagement numérique du territoire.

Présentation de la stratégie de développement de l'ERIC envisagée pour les années à venir :

Comme indiqué dans la partie précédente, les Espaces Internet Public Citoyen déployés sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais sont le laboratoire d'expérimentation de diverses technologies d'accès haut débit et servent de support vecteur de démocratisation des usages tout en se plaçant au cœur des stratégies locales d'aménagement numérique du territoire.

Au regard de ce constat et des besoins exprimés transversalement dans chacune des thématiques étudiées dans le cadre du Schéma Local de Développement Numérique du Territoire, la médiation multimédia et technologique sont des conditions « sine qua none » à l'acculturation des services proposés. Ces lieux d'accueil et de services au public sont indispensables à la réussite des dispositifs futurs qui seront déployés quel que soit leur champ d'action et leur nature.

Il y a donc lieu, au sein de la Communauté de Communes du Briançonnais de pérenniser les lieux existant, favoriser leur mise en réseau, tout en ajustant les technologies au fur et à mesure de leur évolution, d'en améliorer les modalités d'accueil, d'en élargir les publics et de mailler encore plus finement le territoire.

Description de l'implication de l'ERIC dans les actions collectives mises en place par la Région et ses partenaires :

L'EPCI étant un ERIC, La Communauté de Communes du Briançonnais s'implique largement dans les actions collectives mises en place par la Région, et ce à plusieurs titres :

1. Chef de file de la démarche TN pour le Pays du Grand Briançonnais
2. Chef de file de la démarche BLA pour le Pays du Grand Briançonnais.
3. Participation régulière et interventions du Responsable de l'ERIC et du Systèmes et Technologies de l'Information lors d'événements, formations et ateliers menés par la plateforme des ERIC
4. Participation de son Responsable Systèmes et Technologies de l'Information au Comité Régional de la Société de l'Information
5. Participation de son Responsable Systèmes et Technologies de l'Information au Comité Régional de Concertation des Réseaux d'Initiative Publique.

1. B - ... DE L'EPCI

Nom de l'EPCI : Communauté de Communes du Briançonnais

Nom du directeur de l'EPCI : Béatrice CHEVALIER

Nom de la personne responsable du chargé de développement numérique :
Habib FERCHICHE

Adresse : Les Cordeliers, 1, Rue Aspirant Jan

Code Postal : 05100

Ville : Briançon

Téléphone : 04 92 21 54 02

Téléphone du responsable du chargé de développement numérique (si différent) :

Fax : 04 92 20 38 90

Fax du responsable du chargé de développement numérique (si différent) :

Adresse mel :

Adresse mel du responsable du chargé de développement numérique (si différente) :

Site web : <http://www.ccbrianconnais.fr>

Date de création de l'EPCI : 01/01/1996

Effectifs de l'EPCI (en précisant sur ce second point les types de contrats et leur durée) : 100

EPCI situé au sein d'un territoire de projet (Pays, Parc Naturel régional) :

Oui Non

Si oui, préciser : Pays du Grand Briançonnais

EPCI engagé dans le programme Territoires Numériques :

Oui Non

Si oui, préciser :

Schéma local de développement numérique

Etudes de faisabilité de projets TIC

Financement de projets TIC

Résumé du projet de Territoire Numérique et état d'avancement de la démarche :

Comme indiqué plus haut, la Communauté de Communes du Briançonnais est le chef de file du programme TN pour le compte du Pays du Grand Briançonnais.

Les acteurs publics qui composent le Pays du Grand Briançonnais, des Écrins au Queyras associé au Parc Naturel Régional du Queyras sont engagés dans une démarche prospective de développement de leur territoire intégrant les TIC de manière transversale.

Le projet « Territoires Numériques » du Pays du Grand Briançonnais, des Écrins au Queyras, porte donc d'une part sur la validation et l'écriture de son schéma local de

développement numérique du territoire jusqu'alors préfiguré de manière informelle par les politiques d'aménagement numérique initiées par les partenaires.

Dans le cadre de ce projet, le Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras a étudié la faisabilité de développement des axes pertinents au regard du contexte rural enclavé et en zone de massif. Cinq thématiques sont abordées :

- Les TIC et le développement touristique
- L'Administration électronique et l'Information Géographique
- Le multimédia, la culture et la numérisation du patrimoine
- Les TIC, la citoyenneté et les démarches participatives
- Accès public aux TIC, FOAD et accès au savoir

Le partenariat bâti dans le cadre de ces études a donc pour fondement une logique s'articulant autour d'acteurs publics connus pour leur engagement dans le domaine, et de l'expérience du Parc Naturel Régional du Queyras en ce qui concerne la mise en cohérence autour d'un thème fédérateur (Chef de file GAL Leader +)

En outre, le Conseil de développement du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras est associé dès à présent à la réflexion, ce qui est le gage d'être, dans une large mesure, en phase avec la société civile.

Le projet « Montagne Numérique / services et usages » permet donc de créer une dynamique fédératrice à l'échelle du Pays qui offrira au Conseil Régional PACA un « laboratoire » sur lequel appuyer sa démarche sur la zone du Massif Alpin.

Cela permettra, en outre d'améliorer l'efficacité des flux d'informations entre les différents acteurs du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras par la mise à disposition de services et d'usages liés aux TIC.

2. DESCRIPTION DU POSTE DE CHARGE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Éléments de diagnostic motivant la demande de l'ERIC/ de l'EPCI et éventuellement des « ERIC associés » et/ou des partenaires (cf. la partie « 3. Partenariats » du présent dossier de candidature) d'un soutien régional à la création d'un poste de chargé de développement numérique :

Éléments de diagnostic issus du Schéma Local de Développement Numérique du Territoire

Les TIC sont devenues incontournables pour assurer la compétitivité des entreprises d'un territoire. Malgré cet état de fait reconnu par la majeure partie des acteurs publics du développement économique, il semble que l'enjeu que constitue l'appropriation des TIC soit sous-estimé et méconnu par les TPE/PME/PMI.

Les TIC touchent toutes les entreprises quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité. A l'heure actuelle il semble que le taux d'équipement a largement rattrapé son retard au niveau européen. De plus, les territoires engagent des actions afin de favoriser le développement du haut débit, comme c'est le cas au pays du Grand briançonnais des Ecrins au Queyras.

La problématique sur laquelle nous devons nous pencher est celle de l'appropriation de ces technologies par les entreprises. En effet, des études¹⁻² montrent que l'utilisation du

¹ Appropriation des TIC par les entreprises IDATE / TACTIS notamment

courrier électronique et la recherche d'informations restent dominants au détriment d'usages plus évolués. Ces constatations sont d'autant plus vraies que la taille de l'entreprise est modeste. Or, sur le territoire du Pays, les entreprises de moins de 10 salariés sont majoritaires.

La mise en place en 2006 du Passeport pour l'économie numérique a été un premier pas vers l'acculturation par les TPE/PME mais ce dispositif semble largement insuffisant pour insuffler une véritable dynamique d'intégration des TIC. A cela plusieurs freins sont observés

- le manque de connaissances des outils et usages
- les freins culturels pour des secteurs peu exposés au TIC
- les freins dus au manque de compétence en interne
- les contraintes liées à la nouvelle organisation de l'entreprise induite par les projets TIC.

Objectifs assignés au chargé de développement numérique :

Organiser la sensibilisation et l'acculturation des entreprises afin qu'elles rattrapent leur retard en ce qui concerne les TIC, tout en associant les partenaires tels que les chambres consulaires et filières professionnelles.

Description des principales missions confiées au chargé de développement numérique pour répondre aux besoins identifiés, en précisant notamment les thématiques et les territoires d'intervention considérés comme prioritaires :

1. Mettre en œuvre un programme de vulgarisation des TIC au profit des TPE/PME du territoire en organisant au sein des 9 Salles du dispositif ERIC un programme de session d'initiation et d'information.
2. Valoriser et promouvoir les e.services publics locaux ou nationaux de nature à faciliter les démarches administratives des TPE/PME
3. Favoriser l'intégration des TIC dans les activités existantes voire l'installation de nouveaux acteurs grâce aux télé-activités.
4. Mise en réseau et développement des partenariats entre les acteurs économiques et institutionnels du territoire pour une mutualisation de l'information, de la formation et des besoins.

Présentation du profil de poste du chargé de développement numérique (intégrant des éléments sur la formation initiale, les compétences requises – savoirs, savoir-faire, savoir-être -, l'expérience nécessaire...):

Formation initiale :

- de Bac à Bac+2 dans le domaine de la communication ou du développement économique.

Compétences requises :

- Méthodologie en gestion et développement de projet,
- Bonne connaissance des TIC dans les dimensions usages, services,
- Qualités relationnelles, d'écoute et bonne communication,
- Autonome, rigoureux et organisé,
- Aptitude au travail en équipe.

Expérience

- Expérience en montage et réalisation d'actions d'animation,

² Algoé consultants pour Digitip : Stratégies, dispositifs et outils pour la diffusion des TIC dans les PME

- Connaissance de l'environnement territorial et institutionnel.

Éléments sur l'encadrement du chargé de développement numérique (nom de son responsable... - en lien notamment avec l'organigramme fonctionnel qui doit être joint au présent dossier de candidature) :

Au sein de l'équipe des Systèmes et Technologies de l'Information, sous la responsabilité hiérarchique du chef de service.

Éléments sur les modes d'organisation envisagés pour la mise en œuvre des missions du chargé de développement numérique (localisation, répartition envisagée du temps de travail, mode d'organisation avec les partenaires ; en lien notamment avec la partie « 3. Partenariats ») :

Les actions seront essentiellement mises en œuvre au plus proche des TPE/PME du territoire, c'est-à-dire, dans les Communes au sein des Salles de l'ERIC.

Le temps de travail sera opportunément réparti entre les différentes missions, avec dans un premier temps, l'accent mis sur la mise en réseau des acteurs et la mise en place de partenariats.

La mise en place des partenariats étant une des missions du chargé de développement numérique, il est malaisé de préfigurer à cette heure les modes d'organisation.

Date envisagée de démarrage des missions du chargé de développement numérique :

1/10/2008

Description des indicateurs d'évaluation (réalisation, résultats, impact) envisagés pour mesurer l'action du chargé de développement numérique :

Réalisation :

- Sessions d'information et de vulgarisation
- Ateliers de télé déclaration

Résultats :

- Partenariats entre les chambres consulaires, les différentes filières et le tissu institutionnel

Impacts :

- Utilisation des e.services locaux et nationaux (dématérialisation des marchés publics, des déclarations...)
- Accroissement de la demande en Haut et Très-Haut Débit
- Création d'une filière des télé activités.

Existence d'un plan de formation au sein de la structure, et si oui description succincte de celui-ci :

Non

Présentation des besoins en formation, non couverts en interne, du chargé de développement numérique :

Aux fins de la pérennisation du poste, formation pour la préparation aux concours de la FPT.

Description des modalités d'implication envisagées du chargé de développement numérique dans les actions de la plateforme régionale de ressources pour le développement numérique des territoires :

- Mutualisation des supports d'information et de communication auprès des TPE/PME
- Participation aux ateliers thématiques de la plateforme régionale
- Mutualisation des éléments de méthode mises en œuvre pour la coordination et la mise en œuvre des partenariats.

3. PARTENARIATS (Nota Bene : les partenariats évoqués doivent être étayés si possible par des copies des courriers ou des projets de conventionnement avec les « ERIC associés » et/ou les collectivités et/ou les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI))

Éléments motivant, s'il y a lieu, l'établissement d'un partenariat entre les ERIC associés (qui peuvent être portés par des associations ou des collectivités) ou entre l'EPCI et les ERIC pour solliciter un soutien sur la création d'un poste de chargé de développement numérique :

L'ERIC étant porté par l'EPCI, l'articulation EPCI/ERIC est donc de fait.

Description du rôle du chargé de développement numérique dans les actions des différents ERIC associés et des modalités d'organisation envisagées :

La mise en place des partenariats étant une des missions du chargé de développement numérique, il est malaisé de préfigurer à cette heure les modes d'organisation.

Présentation détaillée des autres partenaires (associations ou collectivités non porteuses d'ERIC, organismes consulaires, etc.) du chargé de développement numérique pour la réalisation de ses missions (notamment dans le cadre d'une candidature en lien avec le programme Territoires Numériques) et description des modalités d'organisation envisagées :

La mise en place des partenariats étant une des missions du chargé de développement numérique, il est malaisé de préfigurer à cette heure les modes d'organisation.

Présentation des modalités de coordination mises en place entre les différents ERIC associés et les partenaires pour la mise en œuvre de projet commun :

NC

4. ELEMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Quotité d'Equivalent Temps Plein du chargé de développement numérique : 1

100%

Description du type de contrat proposé au chargé de développement numérique
(nature, durée...) : CDD de 3 ans

Montant annuel du salaire net versé au chargé de développement numérique (en € et en % du SMIC) : **130 %** du SMIC + Prime de fin d'année (100% SMIC) soit **17593,04 €** net par an

Description de la stratégie envisagée pour assurer la pérennisation du poste de chargé de développement numérique pendant et à l'issue de la phase de soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Aux fins de la pérennisation du poste, formation pour la préparation aux concours de la FPT.

Description des sources de financements mobilisées pour assurer progressivement la pérennisation du poste de chargé de développement numérique (en lien avec le budget et le plan de financement quadriennaux annexés au présent dossier de candidature) :

Année 1 :

Dépenses : Salaire chargé SMIC + 30% + Prime Fin de d'année : **27538,69 €**

Recettes : PRE : **18 000 €**

Autofinancement : **9538,69 €**

Année 2 :

Dépenses : Salaire chargé SMIC + 30% + Prime Fin de d'année : **27538,69 €**

Recettes : PRE : **12 000 €**

Autofinancement : **15538,69**

Année 3 :

Dépenses : Salaire chargé SMIC + 30% + Prime Fin de d'année : **27538,69 €**

Recettes : PRE : **6 000 €**

Autofinancement : **21538,69**

5. RESUME DU PROJET (20 lignes environ) ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Le recrutement du chargé de développement numérique présenté dans ce projet s'inscrit dans une dynamique de développement économique où les Technologies de l'Information et de la Communication sont vecteurs d'innovation et de compétitivité dans un territoire où le tissu économique est composé dans une large mesure d'entreprise de moins de 10 salariés

La Communauté de Communes du Briançonnais est un EPCI qui conjugue ses compétences d'aménageur du territoire et de développement économique avec la mise en œuvre d'une stratégie pragmatique autour de e.services promus au sein d'un maillage fin d'espaces internet citoyen au plus proche de ses acteurs.

Outre la diversification des usages au sein de l'ERIC en étoile de la Communauté de Communes du Briançonnais, ce projet permettra de mesurer l'appétence des acteurs territoriaux pour l'accès à des réseaux Très-Haut Débit

Enfin, l'organisation de partenariats entre les chambres consulaires, les différentes filières et le tissu institutionnel contribuera une meilleure solidarité territoriale.

